

**ACHAT  
& VENTE  
OR**



LARGE CHOIX DE BIJOUX ET MONTRES D'OCCASION

21, rue du Vieux Sextier  
Avignon  
04 90 82 66 80

**P** AVIGNON  
Parking des Halles

Bijouterie  
**ARGOR**  
AVIGNON

www.argoravignon.fr

Du lundi au samedi :  
9h30 - 12h30  
14h00 - 18h00



211822

# La Provence

N° 8642

Grand *Vaucluse*

Mercredi 10 février 2021

**PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DU LAMPOURDIER**

## La fronde continue



**NOTRE DOSSIER** L'administration a repoussé sa décision concernant l'autorisation d'exploitation mais les viticulteurs de Châteauneuf-du-Pape restent mobilisés **P.5**

**COUPE DE FRANCE**  
À 14H45 À AUXERRE

**OM Une coupe pour sauver les meubles !**

P.24 & 25



/PHOTO FRÉDÉRIC SPEICH

**Olivier Ntcham**  
+ veut "pousser le groupe vers le haut" **P.26**

**L'ÉDITO**

### Mercato du shit

Par Laurent D'ANCONA

Dans ce mercato clandestin, ce sont les équipes marseillaises qui disposent des budgets les plus conséquents et recrutent à tour de bras, à domicile comme à l'extérieur. Un marché sans rapport avec le football, vous l'aurez compris, où la rotation est incessante et la fiabilité des nouveaux renforts rapidement mise à l'épreuve. Sifflés par la patrouille, les moins vifs prennent un rouge et sont transférés aux Baumettes. Les dirigeants n'en font pas une montagne : ils ont largement les liquidités pour remplacer les suspendus par de nouveaux serveurs frais et dispos...

"De la chair à canon", grince une source policière, au contact quotidien de cette main-d'œuvre cornaquée par l'un des centaines de réseaux de vente de stupéfiants disséminés du sud au nord de Marseille, capitale du shit. "De préférence, ils prennent des mineurs pour ces postes en première ligne, parce qu'ils bénéficient d'un traitement judiciaire plus clément. Même si ça s'est durci... Mais ce qui est nouveau, et qui a tendance à s'amplifier, c'est qu'on a un appel d'air de gamins d'autres villes et cités qui viennent se proposer comme on va chez Adecco", rumine-t-il. Un avocat quotidiennement au front, M<sup>e</sup> Azize Chemmam, confirme : "On en a qui viennent de partout : du Sud-Ouest, de la région parisienne, de Bretagne..."



## Au péril de leur vie

**BOLLÈNE** 10 policiers municipaux ont reçu hier du préfet la Médaille d'honneur de bronze pour acte de courage et de dévouement. Une distinction qui fait suite à l'intervention de ces agents le 9 décembre dernier, lors d'une attaque au couteau après une tentative d'intrusion dans une propriété privée située à proximité de la gare de Bollène-La Croisière. /PHOTO BRUNO SOUILLARD **P.6**

**MARSEILLE L'ENQUÊTE**  
Dans les cités, les dealers embauchent à l'extérieur **P.2 & 3**



/PHOTO N.V.

**CARTE SCOLAIRE**  
Syndicats et inspection face à face à Avignon **P.6**



/PHOTO DR

**CHRISTOPHER SPADAFORA**

Une passion du foot et du sifflet nées à Camaret **P.30**



/PHOTO D.R.

**CYCLISME À J-1 DE L'ÉVÉNEMENT**

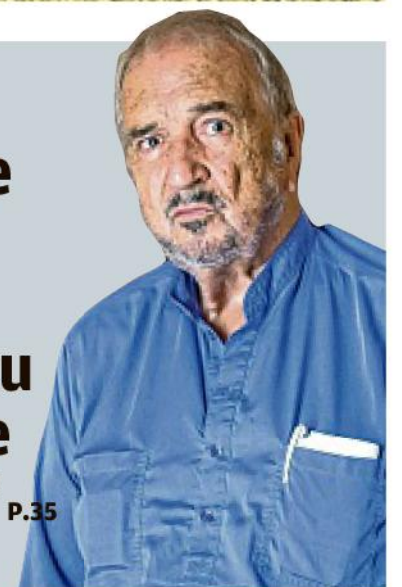


Egan Bernal, un crack au Tour de La Provence **P.28 & 29**

/PHOTO MAXPPP

**CULTURE**  
DISPARITION

Jean-Claude Carrière, du Festival d'Avignon au Marseille de "Borsalino" **P.35**



/PHOTO MAXPPP



# Trois mois de sursis pour l'extension de la carrière du Lampourdier

**ORANGE** La société de travaux publics pernoise Delorme demande le renouvellement de son autorisation d'exploitation pour une durée de 30 ans. L'administration a repoussé sa décision

**L**e 15 octobre dernier, à la suite de l'enquête publique conduite du 17 août au 16 septembre, en pleine saison des vendanges pour les vigneron, le commissaire enquêteur rend son avis : il est "favorable" à la demande de la société Delorme SAS (18,5 M€ de chiffre d'affaires en 2019), dont le siège social est situé à Pernes-les-Fontaines, pour la poursuite de l'exploitation de sa carrière aux lieux-dits Le Lampourdier (zone ouest) et Les Sept Combes (est), sur le territoire de la commune d'Orange.

" Cette autorisation me semble justifiée pour une durée minimale de 25 ans", conclut le commissaire enquêteur à l'issue de la procédure. À compter de cette date, le préfet statue sur la demande dans un délai de trois mois. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut-être prorogé. " Le préfet n'a pas statué à ce jour sur la demande de l'exploitant. Un arrêté de sursis à statuer a été pris le 19 janvier, pour une durée de trois mois, expliquait le service de communication de la préfecture de Vaucluse vendredi dernier. Un arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 29 janvier (publié en ligne le 3 février, Ndlr), afin de prolonger l'actuelle autorisation d'exploitation jusqu'au 19 avril."



D'après la préfecture, un "projet d'arrêté" a été présenté. Ce projet retient les tonnages préconisés par le commissaire enquêteur et répond à la demande du carrier : 300 000 tonnes en moyenne par an, 350 000 au maximum.

/ PHOTO JÉRÔME REY

## L'autorisation d'exploitation prolongée jusqu'au 19 avril

Ce sursis à statuer est-il motivé par l'incapacité des services de l'État à traiter le dossier, notamment en raison de la crise du Covid ? Ou bien par la nécessité de l'examiner de façon plus approfondie ? D'après la préfecture de Vaucluse, un "projet d'arrêté" a été présenté à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) le 26 janvier. Ce projet retient les tonnages préconisés par le commissaire enquêteur et répond à la demande du carrier : 300 000 tonnes en moyenne par an (350 000 au maximum).

Ce volume d'extraction - le double de celui autorisé il y a 15 ans - avait été accordé à Delorme par l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 août 2018. Ce texte, non soumis à enquête publique, faisait suite au remplacement de l'ancienne installation de traitement de concassage-criblage par une nouvelle, pour un investissement de trois millions d'euros.

Delorme n'a pas répondu à nos sollicitations. Le carrier a

déposé fin août 2019 sa demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de sa carrière, qui arrivait à échéance le 31 janvier, pour une durée de 30 ans. Son projet porte sur la même emprise que celle délivrée par l'arrêté préfectoral du 2 mai 2007, qui avait permis à l'entreprise pernoise de doubler quasiment la superficie du site, voisin de celui de Lafarge (32 hectares), en s'étendant sur la zone est.

Pour rappel, le groupe Lafarge a obtenu en 2011 une autorisation d'exploitation sur une durée de 25 ans, assortie

d'une capacité maximale de production de 800 000 tonnes par an. D'après le dossier de Delorme, de plus d'un millier de pages, annexé à sa demande, son projet de renouvellement porte sur un périmètre d'autorisation de 27,5 hectares et un périmètre d'exploitation de 23,5 hectares, dont l'entreprise possède la maîtrise foncière.

## Un avis défavorable donné par la commune

Cependant, dans son rapport, le commissaire enquêteur fait remarquer que "Le périmètre d'autorisation sollicité

s'avère largement supérieur à celui de la précédente autorisation, ce qui va en contradiction avec la demande de renouvellement sans extension de territoire". En conclusion, il considère que "les erreurs de superficie d'autorisation d'extraction et d'ICPE (installation classée protection de l'environnement, Ndlr) doivent être corrigées."

"En effet, plusieurs erreurs concernant les surfaces exploitées et autorisées ont été commises, reconnaît le service de communication de la préfecture. Le rapport de la commissaire enquêteur confirme que le

projet en cours d'instruction porte sur des surfaces identiques à celles autorisées par les arrêtés du 10 janvier 2005 et du 2 mai 2007, à savoir un périmètre d'autorisation de 26,66 ha et un périmètre d'exploitation de 24,75 ha. Ces données seront reprises dans l'arrêté d'autorisation, en cas de renouvellement."

D'après la préfecture de Vaucluse, la société Delorme a transmis, le 18 septembre dernier, "un plan présentant des périmètres d'exploitation et d'autorisation corrigés".

Le projet d'extension de Delorme prévoit par ailleurs le défrichement de 3,3 hectares de garrigue dans la zone est et comporte une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées. Consultée au préalable, l'autorité environnementale n'avait pas émis d'observation dans le délai imparti de deux mois.

Mais, le 4 septembre dernier, le conseil municipal de Châteauneuf-du-Pape avait donné, à l'unanimité, un avis défavorable au renouvellement pour 30 ans de l'autorisation d'exploitation de la société sur la commune d'Orange.

Natacha GORWITZ

## La pétition des viticulteurs opposants réunit 896 signatures

La dernière semaine de janvier, l'Organisme de défense de l'AOC viticole Châteauneuf-du-Pape a lancé une pétition en ligne sur le site Change.org intitulée "Lampourdier en danger". Elle réunissait hier soir 896 signatures. "Le massif du Lampourdier est victime de dégâts considérables et irréparables causés par des carriers qui entendent l'exploiter jusqu'à l'épuisement complet de ses ressources minérales", s'insurgent les auteurs, qui interpellent le ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili. "Outre les multiples nuisances directement subies par les riverains et viticulteurs voisins du fait de cette exploitation intensive, la dispari-

tion programmée du Lampourdier est celle de tout un écosystème. Perte définitive de faune, de flore et de biodiversité, elle impactera inévitablement le microclimat de ce secteur et ses terroirs, uniques, non remplaçables, sur lesquels sont produits des vins reconnus parmi les meilleurs au monde", poursuivent les pétitionnaires. Pour conclure, ces derniers "demandent de contraindre les carriers à une gestion économe et durable de la ressource en refusant tout défrichement supplémentaire et toute nouvelle augmentation d'aire, de durée et de volumes d'extraction au-delà des superficies déjà exploitées."

## Fontaine de Vaucluse : une randonneuse ramenée en hélicoptère

Il a fallu faire appel à l'hélicoptère Dragon de la Sécurité civile pour rechercher et secourir une dame âgée de 45 ans qui s'était perdue, hier, en début d'après-midi, dans le massif forestier surplombant Fontaine-de-Vaucluse. La randonneuse a été déposée saine et sauve sur le parking où était stationné son véhicule.

## PRÉSENCE POSTALE

## Sud-PTT 84 se dit inquiet des projets de sa direction

Malgré la crise sanitaire qui continue de sévir dans notre département, "la Poste persiste dans sa politique néfaste sur la présence postale. Elle ferme des bureaux, les transforme ou réduit les amplitudes d'ouverture", observe Sud ptt 84. Le syndicat dénonce une situation qui, selon lui, ne cesse d'empirer. "À Avignon, le bureau de la place Pie va fermer tous les lundis. Certes, il va rouvrir enfin les samedis mais nous aurions aimé dans ce secteur marchand un bureau ouvert 6 jours sur 7. Cerise sur le gâteau, il fermera tous les jours à 16h..." Le bureau de Saint Ruf devrait, quant à lui, fermer tous les samedis et tous les jours à 16h.

À travers le Vaucluse, selon les informations de Sud-PTT 84, le bureau de poste de Bonnieux devrait fermer le 25 février et un commerçant devrait prendre le relais, "en proposant une partie seulement des prestations d'un bureau de poste".

Les bureaux de Gargas et de Saint-Saturnin-les-Apt vont fermer respectivement tous les après-midis pour le premier, tous les matins et le samedi pour le second. "On sait également que le conseil municipal de Piolenc a manifesté dernièrement devant le bureau de Poste pour protester contre la réduction d'horaires. En zone nord, les bureaux de Sérignan, Sainte-Cécile, Lapalud, Mondragon, Mornas vont voir leur amplitude horaire baisser de 2h à 5h30 sur la semaine..."

Sud-PTT 84 dit vouloir s'adresser aux élus, aux collectifs d'usagers et aux syndicats "partout où il en existe, pour mettre en place toutes les mobilisations possibles pour sauver la présence postale, via de véritables bureaux de poste tenus par des agents".

LES PLUS BEAUX CADEAUX SONT SUR



**RADIO STAR**  
92.3 FM

UNE **Saint-Valentin** D'EXCEPTION

ÉCOUTEZ 92.3 FM ET TENTEZ DE GAGNER  
1 BAGUE MAUBOUSSIN 'CHANGE OF LOVE' N°1,  
AINSI QUE DES SURPRISES POUR TOUS LES AMOUREUX !

MAUBOUSSIN

Rêve de Beauté by Dona

RESTAURANT **RECOLETTA**

100% OPTIQUE